

OFFRE D'ACHAT

OBJET

COMMUNE DE BASTOGNE, 4^{ème} DIVISION NOVILLE

Un terrain à bâtir d'une contenance de dix ares cinquante-et-un centiares (10 a 51 ca), cadastré selon nouvel identifiant parcellaire section A numéro 0480GP0000, étant le lot 3, repris sous teinte rose au plan de division établi par le géomètre-expert Luc Caprasse le 22/10/2021.

Nous soussignons,

Déclarons faire une offre irrévocable d'achat pour le(s) bien(s) décrit(s) ci-dessus, au prix de (en chiffres et en lettres)

À majorer des frais d'acquisition.

La vente est réalisée sous le régime des droits d'enregistrement.

La présente offre est valable jusqu'au à minuit.

Les acquéreurs déclarent avoir visité le bien vendu et avoir reçu toutes les informations disponibles concernant son état, sa situation et son affectation.

Condition suspensive de crédit : **OUI / NON**

(SI OUI) La présente vente est conclue sous la condition suspensive que l'acquéreur obtienne un emprunt/prêt hypothécaire d'un montant au maximum égal au prix, au taux d'intérêt normal du marché, que l'acquéreur s'engage à solliciter auprès d'au moins deux organismes financiers en faisant toutes diligences normales en vue de l'obtention de cet emprunt. Si l'emprunt/prêt demandé est accepté, l'acquéreur devra en informer l'agent immobilier dans un délai de quatre semaines suivant la signature du compromis de vente. A défaut de cette information, l'emprunt/prêt sera considéré comme refusé à l'expiration de ce délai, et la vente sera nulle.

Acompte : **OUI / NON**

Montant de l'acompte : (à verser pour le jour de la signature du compromis de vente sur le compte tiers de l'agent immobilier).

Il est entendu que la présente offre n'est valable que pour autant que :

- Le bien soit délivré pour quitte et libre de toute inscription hypothécaire ou tout autre empêchement généralement quelconque ;
- Le bien soit délivré vide de tous mobiliers et encombrants généralement quelconques ne faisant pas partie de la vente ;
- Le titre de propriété des propriétaires ne contienne aucune servitude ou condition spéciale de nature à faire diminuer la valeur du présent bien, ni droit de préférence ni droit de préemption ;
- Le transfert de propriété soit reporté jusqu'à l'acte authentique de vente ;

En cas d'acceptation de l'offre par le vendeur :

L'acquéreur reconnaît savoir parfaitement qu'en cas d'acceptation de la présente offre par le/les propriétaire(s)-vendeur(s) dans le délai indiqué ci-avant, la vente est parfaite et il sera contraint (au même titre que le vendeur) à signer le compromis de vente dans les trente jours à dater de la signature de la présente offre par le vendeur. En cas de désistement de l'acquéreur après acceptation de l'offre par le vendeur, il sera redevable au vendeur d'une indemnité de 10% du montant offert.

En cas de refus de l'offre par le vendeur :

Si la présente offre n'est pas acceptée dans le délai fixé par le vendeur, celle-ci sera considérée comme nulle et non avenue.

Fait à , le

Les acquéreurs (lu et approuvé)

Les vendeurs (daté et signé pour accord)

Sort et protection des données personnelles
Conformément au RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018

Les données personnelles confiées dans le cadre de la présente offre, seront traitées dans le respect du RGPD. Ces données pourront être communiquées et transmises au propriétaire-vendeur ainsi qu'aux tiers intervenant dans le processus de vente (notaires, ...). Elles seront conservées par l'agent immobilier conformément au RGPD. Toute demande ou réclamation peut être envoyée à l'adresse suivante : pauline@lagenceimmo.be.

INFORMATIONS CANDIDAT(S) ACQUEREURS

	MONSIEUR/MADAME	MONSIEUR/MADAME
NOM		
PRENOMS		
ADRESSE (DOMICILE)		
LIEU ET DATE DE NAISSANCE		
NATIONALITE		
N° REGISTRE NATIONAL		
TEL FIXE		
GSM		
EMAIL		
ETAT CIVIL		
NOTAIRE		